

# L'ENQUÊTE DU JOUR | DANS LES ALPES DU SUD

que perçoivent les édiles d'une commune à l'autre

## d'argent ou pas assez ?

Christiane Kuqi, nouveau maire de Ribeyret, a diminué ses indemnités pour « montrer l'exemple »

À Ribeyret, Christiane Kuqi, nouveau maire, a débuté son mandat en diminuant fortement son indemnité mensuelle. Celle-ci a été ramenée à 238,05 € nets, soit une baisse d'environ 150 €. « Parce que notre commune est en difficulté, j'ai fait le choix de baisser les subventions, et de faire des économies sur plein de choses, il me semblait donc normal de montrer l'exemple », souligne l'élue.

Avec cette somme, la nouvelle première magistrate affirme toutefois qu'elle ne « rentre pas dans [ses] frais », et elle explique pourquoi : « Si l'on veut s'informer, faire un maximum de choses, il faut se déplacer à Gap, à Sisteron, ou plus loin. La semaine prochaine, j'ai une réunion à Embrun par exemple. Et il faut se rendre régulièrement à la communauté de communes. »

### « Je ne peux pas me permettre de perdre du temps de travail »

En parallèle à son activité d'élue, Christiane Kuqi poursuit donc son travail d'auxiliaire de vie sociale dans le canton de Rosans. « J'assure mes permanences à la mairie le lundi et le mardi, et je travaille plus tard le soir ou le samedi matin, précise-t-elle. Je ne peux pas me permettre de perdre du temps de travail, alors j'adapte mon emploi du temps. Ma patronne a été très compréhensive. Mais cela me fait des journées complètes. »

Christiane Kuqi en conclut qu'il faut « une énorme motivation » pour être maire en conservant une activité professionnelle, mais que ce n'est « pas impossible », citant aussi les exemples d'élus de communes voisines.

Au sein de son conseil municipal, Christiane Kuqi n'est pas la seule à avoir

consenti à un effort financier : la nouvelle première adjointe, Jeannie Denieault, a renoncé à une indemnité d'environ 170 €. « Je suis retraitée, je n'ai pas besoin de ça pour vivre », remarque-t-elle. « C'est une façon aussi d'aider un peu mon village, qui a vraiment besoin de trouver de nouvelles ressources. »

Christiane Kuqi ne défend pas pour autant une diminution systématique des indemnités des élus : « Les personnes qui prennent la totalité de ce qui leur est autorisé font bien, si leur commune est riche. »

En ce qui concerne Ribeyret, elle précise que ces mesures doivent être temporaires : « Si l'an prochain notre commune va mieux financièrement, peut-être que l'on arrivera à remonter un peu les indemnités. »

Fabien ROUX



Christiane Kuqi affirme que, dans le cadre de son activité de maire, son indemnité mensuelle ne couvre pas ses dépenses. « Je ne rentre pas dans mes frais, mais être maire, c'est aussi une passion », insiste-t-elle.

## Au Monétier, augmentation de l'indemnité du maire sans toucher au montant global



Anne-Marie Forgeux touche 2320 € par mois en tant qu'élue.

Au Monétier-les-Bains, le maire Anne-Marie Forgeux, avec l'accord de sa majorité, a pris la décision d'augmenter son indemnité d'élue. Pour autant, l'enveloppe globale de rétribution de la commune n'a pas été touchée.

### « C'est un boulot à temps plein »

« J'ai une entreprise dans laquelle j'étais salariée », explique le maire. « Mes nouvelles fonctions impliquent que je sois remplacée au sein de mon entreprise et que j'embauche une personne qui va ni plus ni moins que toucher mon salaire. En d'autres termes, je me

rends disponible pour la collectivité et il me semble qu'il n'est pas illégitime que mon temps soit rémunéré. D'autant que les maires des petites communes ne sont pas aux 35 heures. » Anne-Marie Forgeux était hier à Rouen. Aujourd'hui, elle est à Paris. « C'est un boulot à temps complet », ajoute-t-elle.

Son indemnité d'élue se monte à 2320 € par mois. Pierre Bouvier, son prédécesseur était à 2128 € sur la fin de son mandat. Si Anne-Marie Forgeux a réussi à augmenter sa traite sans toucher à l'enveloppe globale, c'est parce que son prédécesseur avait décidé

en décembre 2010 de diminuer son indemnité pour le donner à un conseiller municipal.

Du côté de l'opposition, trois membres souhaitaient que l'indemnité des élus soit baissée de 10 % en signe de solidarité avec la population, qui traverse une période économiquement difficile. « Cet amendement a été refusé mais pour garder une certaine logique, nous avons demandé à ce que nos trois indemnités d'élus d'opposition soient baissées de 10 %, commente Gilles Duchaffaut. Ce qui a évidemment été accepté. »

« Ça a été fait à Grenoble à hauteur de 25 % mais dans cette ville, les indemnités avaient été augmentées de 25 % en 2008, contre-argumente le maire. Et la requête des élus d'opposition était vraiment symbolique. 10 % des 112,90 € qu'ils perçoivent, ça fait 10 €, par mois. »

Gilles Duchaffaut reste sur sa position. « Anne-Marie Forgeux touche aussi une indemnité de vice-présidente de la communauté de communes. Il me semble qu'elle aurait pu faire un effort », conclut-il.

O.B.

## Saint-Martin-de-Queyrières : « Valoriser la fonction des élus »



Pour Serge Giordano, « l'augmentation était nécessaire, et elle est justifiée ».

À Saint-Martin-de-Queyrières, le maire Serge Giordano a décidé d'augmenter sa traite de 250 € par mois par rapport à son prédécesseur. Sur cette commune, les conseillers municipaux ont une enveloppe annuelle pour leurs frais. Le maire et ses quatre adjoints une traite mensuelle.

1500 € pour Serge Giordano et 627 € pour ses adjoints. « L'augmentation était nécessaire et elle est justifiée, explique-t-il. Il faut savoir que nous ne sommes pas au plafond permis par la loi. Et la fonction implique beaucoup de sacrifices, notamment du temps personnel. »

Saint-Martin compte huit hameaux. Les élus s'y dépla-

cent avec leurs véhicules personnels, sans note de frais. La plupart sont encore en activité. « Cette augmentation, c'est une manière de valoriser la fonction d'élus », ajoute Serge Giordano.

« Elle en a bien besoin. C'est lourd à porter en terme de responsabilité et d'organisation. Il faut faire des choix qui ont des conséquences sur la profession des élus... et ce n'est pas un hasard si des communes se sont retrouvées sans candidat lors du dernier scrutin. Et c'est ce qui justifie pleinement l'augmentation des indemnités. »

Dans les rangs de l'opposition, Marie Dehais souligne que « le maire a beaucoup de responsabilités et je comprends qu'il s'augmente. Mais quand j'étais adjointe, je touchais 350 € par mois. Aujourd'hui, l'équipe municipale travaille sur les rythmes scolaires et le périscolaire. Elle veut faire des économies à hauteur de 10 000 €. Dans le même temps, l'augmentation des élus se monte à 15 000 €. C'est une question de choix. Je n'aurais pas fait les mêmes. »

O.B.

**NOUVEAU SUR LE 05**

**PHOTOS & VIDÉOS**  
Terrestres & Aériennes

**DRONES**

- Visites virtuelles aériennes
- Images techniques, thermographie

**ACTIONS VIDEO**

OFFRE DÉCOUVERTE jusqu'au 01/06/14

www.actionsvideo.fr  
06 63 02 03 47

## CE QU'ILS PERÇOIVENT

Commune	Montant brut mensuel
<b>GAP</b>	1 163,27 € pour le maire
	309,56 € pour les adjoints
<b>SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN</b>	1 178 € pour le maire
	313 € pour les adjoints
<b>FREISSINIÈRES</b>	646,25 € pour le maire
	250,90 € pour les adjoints
<b>SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE</b>	646,25 € pour le maire
	250,90 € pour les adjoints
<b>EYGLIERS</b>	1 178,46 € pour le maire
	313,62 € pour les adjoints
<b>LA SALLE-LES-ALPES</b>	1 140 € pour le maire
<b>RISOUL</b>	1 767 € pour le maire
	550 € pour le 1er adjoint
	443,90 € pour les autres adjoints
<b>LA ROCHETTE</b>	646 € pour le maire
	250 € pour les adjoints
<b>AVANÇON</b>	646 € pour le maire
	250 € pour les adjoints
<b>LAYE</b>	646,25 € pour le maire
	250,90 € pour les adjoints
<b>SAINT-ETIENNE-LE-LAUS</b>	578 € pour le maire
	112 € pour les adjoints
<b>LA HAUTE-BEAUME</b>	536 € pour le maire
	155,86 € pour les deux adjoints
<b>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GAP</b>	1 400 € pour le président
	1 250 € pour les vice-présidents
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS</b>	1 478,39 € pour le président
	577,52 € pour les vice-présidents
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS</b>	1 296,30 € pour le président
	999,78 € pour les quatre premiers vice-présidents
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GUILLESTROIS</b>	1 568,11 € pour le président
	627,54 € pour le 1er vice-président
	520 € pour les autres vice-présidents
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AVANCE</b>	1 938 € pour le président
	775 € par mois pour le vice-président
	Tous les montants sont bruts et mensuels.

## De l'Élysée à La Haute-Beaume

Du président de la République au maire de la Haute-Beaume, à chaque échelon correspond une indemnité. Il faut bien sûr considérer les autres avantages dont bénéficient les grands élus (logements, transports...) et auxquelles les maires de petites communes ne peuvent pas prétendre.

Les députés et sénateurs bénéficient également de sommes leur permettant de payer leurs collaborateurs : elles n'entrent pas dans les sommes présentées ci-contre.

À signaler aussi qu'à partir du conseil régional, les indemnités sont décidées librement par les élus des collectivités.

